

## Le processus d'inscription et le contrat d'inscription

## Politique d'inscription

Le Lycée Condorcet est une école complète de la maternelle à la terminale qui vise à dispenser une éducation internationale à ses élèves, en leur donnant connaissance et compréhension du monde dans lequel nous vivons et en reconnaissant l'importance des qualités éthiques dans tous les domaines de l'apprentissage. L'École est régie par les principes de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la NSW Education Standards Authority (NESA). Des candidatures sont déposées pour que les élèves soient inscrits. Des offres sont faites aux élèves et les attentes de l'école à respecter pour maintenir l'inscription sont ensuite décrites.

## Le processus d'inscription

Il est important que les parents souhaitant inscrire leur enfant dans une école connaissent la culture de l'école, son offre éducative, les conditions dans lesquelles un enfant est inscrit en tant qu'élève et les responsabilités des parents des enfants inscrits avant que le parent ne prenne un engagement. Cela devrait aider à éviter les différents ultérieurs et aider à obtenir des parents des questions et des préoccupations qui pourraient être pertinentes pour la future scolarité de l'enfant.

La procédure d'inscription des élèves comprendra les éléments suivants :

- Les parents intéressés par l'inscription sont invités à visiter l'école et bénéficient d'une visite guidée.
- Le prospectus / manuel ou autres documents de référence fournissant un aperçu des programmes de l'école, y compris les cours théoriques et autres activités, ainsi que la philosophie de l'école sont mis à disposition. Il convient de préciser que les programmes varient de temps en temps.
- Une demande en ligne et l'acceptation d'un document exposant les conditions d'entrée de l'école doivent être remplies et accompagnées de la documentation requise, notamment des fiches de rendement, des évaluations formelles, un certificat de naissance, un certificat de vaccination, une preuve de l'identité des parents / tuteurs légaux et des informations relatives au visa en vigueur.
- Bien qu'une candidature formelle soit une condition préalable à l'admission, cela ne constitue pas une garantie d'admission et le directeur d'école se réserve le droit d'offrir une place à tout élève, quelle que soit la date de la candidature.
- Ce n'est qu'après ces procédures qu'une offre de place peut être faite. Une lettre d'offre, contenant à nouveau les conditions d'entrée à l'école, est envoyée aux parents pour signature.
- Les parents acceptent l'offre, acceptant les termes en signant le contrat.
- Les élèves inscrits sont affectés à des cours en fonction de la taille de leurs cours et de leurs besoins.
- Le maintien des conditions du contrat d'inscription et des conditions énoncées dans les conditions d'inscription et dans la politique et le calendrier relatifs aux frais de scolarité est une condition préalable à la poursuite de l'inscription à l'école.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour vous inscrire, veuillez suivre les étapes ci-dessous :

- Soumettre une candidature en ligne sur Eduka (<https://eduka.condorcet.com.au>), y compris télécharger les documents demandés
- Payer les frais d'inscription (250 \$ - non remboursables)

Une fois le paiement reçu, la candidature sera examinée.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir la demande, veuillez contacter [inscriptions@condorcet.com.au](mailto:inscriptions@condorcet.com.au)

Les demandes sont examinées chaque semaine par la commission d'admission. Si la candidature est acceptée, vous recevrez une offre par courrier électronique. Cette offre doit être acceptée dans les 7 jours en payant les frais d'inscription (1 500 \$ - non remboursables) et en téléchargeant tout autre document requis.

En cas de liste d'attente et selon les objectifs de l'AEFE, les priorités sont attribuées dans l'ordre suivant :

- 1/ Enfants du personnel (1ère inscription uniquement)
- 2/ Elèves ayant une fratrie scolarisée ou en attente de scolarisation
- 3/ Elèves venant du réseau AEFE ou d'un établissement en France
- 4/ Elèves dont le contexte actuel s'inscrit dans le projet d'établissement et dont la famille souhaite donner une éducation française durable à leur(s) enfant(s)
- 5/ Elèves dont un des parents est muté par une société française
- 6/ Anciens élèves

L'établissement se réserve le droit de demander des informations relatives au projet de la famille et de refuser un élève dont le projet familial ne serait pas adéquat avec le projet d'établissement.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'établissement se réserve le droit d'attribuer des places au-delà de sa capacité.

De la Grande Section au CM2, la Commission d'admission déterminera la nécessité d'évaluer un enfant qui ne vient pas d'une école française. Si l'enfant a besoin d'être évalué, le directeur de l'école primaire le rencontrera avec ses parents. Une réponse sera donnée à la famille dans les deux jours.

De la sixième à la terminale, les élèves sont évalués en français et en mathématiques et une réponse sera donnée dans la semaine suivant l'évaluation.

### **Maternelle** (*petite section, moyenne section et grande section*) :

Nous inscrivons les enfants au cours de leur 3ème année. Le processus d'inscription est identique à celui des autres années, mais les offres sont envoyées entre octobre et novembre de l'année précédant la rentrée

scolaire d'août. En France, l'école est obligatoire à partir de la Petite section (K-2). La priorité est donc donnée aux français lorsque nous inscrivons des enfants dans ces classes.

Nous avons une liste d'attente, nous recommandons donc vivement aux candidats de soumettre leurs candidatures le plus tôt possible. Si votre enfant ne reçoit pas d'offre à ce stade, il restera sur la liste d'attente. Dès qu'une place devient disponible pendant l'année scolaire, des offres sont envoyées aux parents d'enfants d'âge éligible qui sont toujours sur la liste d'attente.

### Départs anticipés

Les demandes écrites de retrait d'un élève doivent être déclarées en complétant le formulaire de retrait sur Eduka six (6) semaines avant le départ. Les parents devront préciser la date à laquelle l'enfant partira et l'école où il / elle ira. Des frais de 250 \$ s'appliqueront aux parents qui ne donnent pas un préavis de 6 semaines au moins en cas de départ.

### Continuation de l'inscription

En raison de la nature transitoire de la communauté scolaire, nous demandons aux parents / tuteurs de confirmer chaque année le maintien de la scolarisation de leurs enfants pour l'année scolaire suivante.

### Inscription des élèves du CRICOS

**Important** : Au Primaire, seuls les élèves accompagnés de leurs parents / accompagnants peuvent être inscrits dans notre école. L'école ne peut accepter les élèves munis d'un visa étudiant que dans un nombre très limité de cas : les élèves qui ne sont pas accompagnés de leurs parents séjournent dans une famille d'accueil. Tous les autres élèves doivent avoir un visa adéquat délivré par les autorités australiennes. Veuillez noter que les autorités australiennes n'autorisent pas les élèves titulaires d'un visa de tourisme à étudier pour une durée de plus de 3 mois en Australie.

Date de la procédure : 23 janvier 2020

Procédure à revoir par le Proviseur, le DAF et le Registraire

Date de révision proposée : janvier 2021